

Le Monde, 23 juillet 2020

Eric Dupond-Moretti à l'épreuve du Parlement

Le ministre a défendu des mesures de sûreté pour les sortants de prison, loin de ses convictions antérieures

Plus d'urgence ministérielle, il faut parler, écouter, les problèmes. Mais du point de vue de la justice, la question n'est pas de savoir si l'on doit ou non élargir la prison, mais de savoir si l'on doit ou non élargir la prison.



Eric Dupond-Moretti, le dimanche national, le mercredi 1 juillet, au cours de sa conférence de presse.

Le concept de dangerosité n'est pas étranger à notre droit

Par Jean-Pierre Lecaillon

Une personne est-elle dangereuse ? C'est la question que se pose le législateur. Mais la réponse n'est pas simple. Elle dépend de la situation, du contexte, du comportement de la personne.

Introduisant notamment cette « notion de dangerosité », le projet de loi relatif à la justice pénale pour les adultes, le ministre de la Justice, Eric Dupond-Moretti, a fait passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Contre l'avis du garde des Sceaux, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.

Enfin, le ministre a voulu faire passer un message clair : la notion de dangerosité n'est pas étrangère à notre droit.